

**DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SUPPLÉANT AU RÉSEAU
FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS**

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

La ville des Pennes Mirabeau est adhérente du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Il convient de préciser que la commune des Pennes Mirabeau est Ville Amie des Aînés (Label Argent) depuis le 29 octobre 2020.

Toutefois, à l'occasion du dernier congrès annuel du RFVAA qui s'est déroulé les 15 et 16 mai 2024 les statuts de l'association ont changé.

Dorénavant en complément du représentant titulaire à l'Assemblée Générale (Mme PASQUALETTO- AMIEL Agnès) désignée par délibération n°195X20 en date du 29 octobre 2020, le suppléant qui était jusqu'à présent facultatif devient obligatoire pour tous les adhérents.

A cette fin nous proposons à Mr Jean Marc LEONETTI d'assurer cette fonction de suppléant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

- DÉSIGNE en tant que représentant suppléant Mr Jean-Marc LEONETTI pour représenter la collectivité au sein de l'association ;

- S'ENGAGE à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (630 € au titre de l'exercice 2025).

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE